

Le regroupement régional de pairs

Le regroupement régional de pairs est à destination des agents contractuels recrutés à la rentrée 2025 dans les EPLEFPA de la région administrative concernée.

Il est organisé par les DRFC ou le SRFD/SFD (Ile-de-France et DROM).

Ce regroupement d'une durée **impérative minimale** de **4 demi-journées** aura lieu **entre la fin de la semaine 41 et le début de la semaine 42 (soit entre le 8 et le 15 octobre 2025)** selon les régions.

La date **limite d'inscription** est fixée au **25 septembre 2025 – 18h.**

Il a pour objectif de :

- **d'aborder les aspects transversaux du métier** : l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, le travail en équipe, les droits et les devoirs ;
- **de permettre des échanges de pratique grâce à deux ateliers « Vie scolaire » et « L'apprenant au cœur du métier »** ;
- **répondre** concrètement aux attentes des agents concernant leur environnement professionnel.

⇒ **lien vers le programme du regroupement**

Les remboursements des frais de déplacement (transport, hébergement, restauration) liés au regroupement régional de pairs sont assumés par le niveau régional : les demandes de remboursement de frais accompagnés des pièces justificatives doivent être adressées à l'organisateur du regroupement : le DRFC.

Programme du regroupement régional de pairs

Au cours de ces quatre demi-journées (ou cinq demi-journées dans le cas où une journée entière est consacrée à l'atelier 2), les points suivants et les deux ateliers devront être abordés :

- Accueil & explication de la logistique du regroupement régional et des regroupements nationaux
- Présentation du dispositif TUTAC dans sa globalité
- Les spécificités de l'enseignement agricole **dans la région** :
 - L'enseignement agricole et le MASA : l'autorité académique et le rôle des différents services de la DRAAF
 - Les établissements, les compétences, les projets
- L'enseignant contractuel :
 - Son statut : ACEN ou ACB
 - Son évolution de carrière
 - Rappel sur les inscriptions aux regroupements pédagogiques et didactiques
 - Les ressources et supports à la disposition de l'enseignant :
 - Messagerie, Espaces Resana dont « TUTAC », espaces numériques de travail...
 - Autres outils à disposition (ressources régionales ou utilisation régionale des ressources)
 - Sites Chlorofil, Educagri, Pollen...
 - Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements
- **Atelier 1 : « Vie scolaire : gérer les apprenants en classe et hors classe »**
- **Atelier 2 : « L'apprenant au cœur du métier : adolescents et adultes : une approche éducative et sur les façons d'apprendre »**